



# Ville de **MARLES-LES-MINES**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE



**DÉCISION DU MAIRE N° 46-2023 DU 02 OCTOBRE 2023 PUBLIÉE LE 02 OCTOBRE 2023**

**OBJET : MISSION D'ASSISTANCE POUR LE SUIVI ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE**

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre ;

**Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** les besoins d'assistance pour le suivi administratif et technique du marché d'exploitation des installations de chauffage de la commune ;

**Considérant** la proposition de la société IOTHERMCONSEIL, sise Pépinière d'éco-entreprises, base 11/19, rue Léon Blum, 62750 Loos en Gohelle (Siège social 1 allée des Pierres Mayettes, 92230 Gennevilliers).

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2020, lui donnant délégation ;

### **DECIDE**

De signer une mission d'assistance pour le suivi administratif et technique du marché d'exploitation des installations de chauffage de la commune, avec la société IOTHERMCONSEIL, sise Pépinière d'éco-entreprises, base 11/19, rue Léon Blum, 62750 Loos en Gohelle (Siège social 1 allée des Pierres Mayettes, 92230 Gennevilliers), pour la somme de 5.220,00 € HT, soit 6.264,00 € HT (option : 1.360,00 € HT, soit 1.632,00 € ttc)

### **PRECISE**

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

### **INFORME**

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le

Fait à MARLES-LES-MINES, le 02 octobre 2023

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

**Eric EDOUARD**